

EXTRAIT DE DELIBERATION  
DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20191211-D201975-DE  
Reçu le 12/12/2019

délibération :  
D\_2019\_7\_5

L' an deux mille dix neuf , le mercredi 11 décembre à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur THOMAS Alain, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 05 Décembre 2019

Présents : 12

**Présents** : Monsieur BIOJOUT Denis, Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Madame DESILVESTRI Catherine, Madame DUBOIS Anne, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur PRESSIGOUT Jean-François, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur THOMAS Alain, Madame MARCILLAUD Brigitte

Votants : 12

**Objet : CONVENTION DE  
SERVITUDE AVEC ENEDIS  
ET REITERATION PAR  
ACTE AUTHENTIQUE**

**Absent(s)** : Madame ARNAUD Delphine, Monsieur BAUD Armand, Madame DESBORDES-PIERREFIXE Céline, Mademoiselle DULAC Stéphanie, Monsieur GUIBERT Philippe

**Excusé(s)** : Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur MORA Vincent

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine DESILVESTRI

Monsieur le Maire informe qu' ENEDIS a effectué des travaux d'implantation d'ouvrage sur les parcelles B1724, B1734 et B1738 appartenant à la commune. Afin de ne pas retarder les travaux, une convention de servitude a été signée entre ENEDIS et la Commune.

Il est nécessaire de réitérer par acte authentique la convention de servitude signée avec ENEDIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**VALIDE** la convention déjà signée entre ENEDIS et la Commune  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la réitération par acte authentique de cette convention, et à signer cet acte authentique.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,  
Alain THOMAS

Emis le 11/12/2019, transmis en préfecture et rendu exécutoire  
le 12/12/2019

